Image not found or type unknown

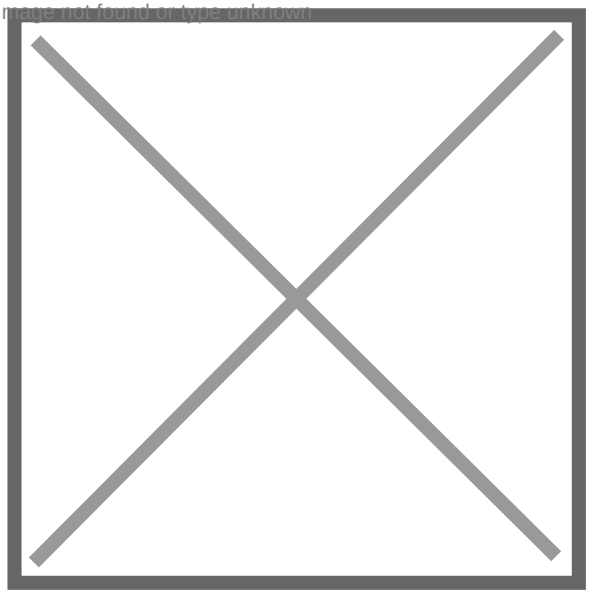

Que puis je faire pour ne pas être imposable?

Par **sagnes**, le **24/05/2012** à **09:57**

Bonjour,
jusqu'à aujourd'hui je n'ai jamais payer d'impôts sur le revenu, mais ayant touché des allocations chômage pendant 15 mois , je dépasse le plafond et vais devoir payer 300 euros d'impôts.
Puis je demander un dégrèvement exceptionnel ?
Ma fille est étudiante et vie encore chez moi, j'ai des frais de 200 euros par mois un peu près(nourriture trajets), puis-je les déclarer sous forme de pension sachant que je la déclare encore avec moi ?
je vous remercie par avance de votre réponse,
cordialement

Par **Michel**, le **12/06/2012** à **17:54**

Bonjour,

Si vous déclarez votre fille avec vous sur votre déclaration de revenus, vous ne pouvez déduire aucune pension.
Il faudrait que vous fassiez des simulations d'impositions en ne déclarant pas votre fille avec vous, dans ce cas là, vous pourriez déduire une pension alimentaire (maximum 5.817 €) mais votre fille devrait faire de son coté une déclaration et déclarer en revenu le montant de la pension que vous lui versez.

Par **beberenice**, le **13/06/2012** à **13:57**

Je vous recommande d'effectuer une simulation impôt pour calculer ce que vous devrez déclarer aux impôts

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés